



**COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 11 octobre 2021
À 20H00**

Membres en exercice : 14

Présents : 13 Absents excusés : 01

Date de la convocation et de l'affichage : 04/10/2021

Le Lundi 11 octobre 2021, à vingt-heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, GONÇALVES Sidalía, VILLAUDY TALLEC Isabelle, LE ROCHELEUIL Angélique, et Messieurs BARITEAU Philippe, AUMONT Charles, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe, FRIDJA Olivier et DURRANT Arnaud formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de **quatorze membres**.

Etait absente excusée : Madame Claire DRAPEAU.

Monsieur Charles AUMONT est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Le Maire, Micheline BERNARD.

.....

Le Compte-rendu de séance du 1^{er} Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1°) - PLAN DE RELANCE ÉCOLE :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le dossier de rénovation énergétique de 2 classes primaires déposé dans le cadre du plan de relance de l'État et l'acceptation des subventions afférentes (DSIL à hauteur de 50%) ainsi que celles du Département pour 30%.

Au vu de la situation actuelle (délais d'approvisionnements, hausse des tarifs), le Conseil Municipal a souhaité demander une réactualisation des devis.

En effet, la plupart des entreprises ont signifié ne pas pouvoir intervenir avant le printemps prochain.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, présente les devis actualisés en sa possession pour les lots de menuiserie, de chauffage-ventilation et de désamiantage.

Après étude des différents devis, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir les entreprises suivantes :**

↳ Pour le lot menuiserie : **SEE VINET**, pour un montant de **21 142,04 € HT**, soit **25 370,45 € TTC**.

↳ Pour le lot chauffage-ventilation : **Chauffage Sanitaire de l'Aunis**, pour un montant de **41 882,99 € HT**, soit **50 187,59 € TTC**.

↳ Pour le lot désamiantage : **SAS D.D.M.H**, pour un montant de **13 590,00 € HT**, soit **14 949,00 € TTC**.

Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer les devis et tout document relatif à ce dossier.

Suite aux demandes des parents d'élèves et du corps enseignant, la commission bâtiments propose les travaux suivants :

& installation de chauffe-eau dans les 3 classes maternelles. Le devis de l'entreprise DUPUIS de FORGES pour un montant de **3174,17 €** est accepté par le conseil.

& installation de cloisons dans les toilettes de l'école maternelle et enfantine. Le devis de l'entreprise AMP de FORGES pour un montant de **5530,14 € TTC** est accepté par le conseil municipal.

2°) - RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :

Avant de lancer l'appel d'offres Madame le Maire informe l'Assemblée que le Maître d'Ouvrage doit nommer un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS), pour suivre le chantier de restauration de l'église Saint Laurent.

Cette mission est obligatoire pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil, dès lors que plusieurs entreprises interviennent afin de prévenir les risques issus de leur coactivité.

Plusieurs cabinets ont été consultés.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide :

↳ À l'unanimité, de retenir le **cabinet ACI**, sis 606 Route de Niort à AIFFRES (79230) pour un montant de **2 808,00 € TTC**,

↳ Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer tout document afférent à cette affaire.

3°) - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la possibilité octroyée par le Conseil Municipal de déléguer certaines attributions au Maire pour tout ou partie et ce pendant la durée du Mandat électoral.

Le Conseil Municipal n'ayant pas fait de délégation, Madame le Maire informe les Membres du Conseil qu'il convient de délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune et qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer à Madame le Maire la prise en charge des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, pendant toute la durée de son mandat électoral.

4°) - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :

DECISION MODIFICATIVE N°04 2021 : INSUFFISANCE DE CREDIT SUR LE CHAPITRE 21

Investissement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2135 (21) : Instal.général. agencements, aménagements des constructions opération 202101	-5 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	17 000,00
2135 (21) : Instal.Général., agencements, aménagements des constructions opération 202102	..32 137,00		0,00
2151 (21) : Réseaux de voirie – opération 202103	40 000,00		0,00
2158 (21) : Autres installations, matériel et outillage techniques	3 360,00		0,00
2182 (21) : Matériel de transport	504,00		0,00
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	9 260,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	1 013,00		0,00
Total dépenses :	17 000,00	Total recettes :	17 000,00

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-10 000,00		0,00

023 (023) : Virement à la section d'investissement	17 000,00		0,00
61521 (011) : Terrains	-5 000,00		0,00
615231 (011) : Voiries	-2 000,00		0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total dépenses :	17 000,00	Total recettes :	17 000,00

6°) – PERSONNEL :

& Les propositions de RIFSEEP établies par la commission du personnel et actées par le conseil municipal dans sa réunion du 8 juillet 2021 ont reçu un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion.
Le document du RIFSEEP est donc adopté par l'assemblée délibérante.

& Une annonce de recrutement pour le remplacement d'un agent communal partant à la retraite au 1^{er} janvier 2022, Mr Richard BARBIER a été émise. 35 candidatures ont été reçues.

Après étude des dossiers 7 candidatures ont été retenues et ont fait l'objet d'un entretien devant un jury de 4 élus de la commission personnel.

Madame le Maire expose les atouts de chaque candidature après les entretiens. Après un tour de table ou chaque membre du conseil municipal a donné son avis c'est la candidature par voie de mutation de Monsieur Benjamin DELILE, agent technique à Aigrefeuille qui est retenue sur proposition de la commission.

& Madame Stéphanie BRET a postulé pour un emploi administratif au Thou.

Sa candidature a été retenue par voie de mutation.

Avant d'entamer une démarche de remplacement Madame le Maire propose d'organiser une réunion avec tous les agents travaillant à l'école et à la cantine pour faire le point du temps disponible et de la volonté de chacune.

7°) – CDC AUNIS SUD :

- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2021.

Madame le Maire présente la délibération du conseil communautaire du **21 septembre 2021** et propose de répartir l'attribution de l'ensemble intercommunal au titre du FPIC en mode dérogatoire libre, selon les modalités suivantes et le tableau annexé ci-dessous :

Collectivité	FPIC dérogatoire 2015	FPIC 2021 Droit Commun	FPIC 2021 proposition
CdC Aunis Sud	135 834,00 €	366 229,00 €	324 257,00 €
Aigrefeuille d'Aunis	68 539,50 €	62 668,00 €	68 540,00 €
Anais	6 805,85 €	5 703,00 €	6 806,00 €
Ardillières	15 535,84 €	16 642,00 €	16 642,00 €
Ballon	16 536,37 €	15 918,00 €	16 536,00 €
Bouhet	18 245,53 €	17 844,00 €	18 246,00 €
Breuil la Réorte	9 538,19 €	8 140,00 €	9 538,00 €
Chambon	17 297,36 €	17 099,00 €	17 297,00 €
Ciré d'Aunis	25 286,07 €	24 565,00 €	25 286,00 €
La Devisse	21 670,55 €	20 311,00 €	21 671,00 €
FORGES	24 781,54 €	24 379,00 €	24 782,00 €
Genouillé	18 266,70 €	18 440,00 €	18 440,00 €
Landrais	15 935,86 €	13 640,00 €	15 936,00 €
Marsais	17 670,04 €	15 326,00 €	17 670,00 €
Puyravault	12 363,86 €	12 016,00 €	12 364,00 €
Saint-Crépin	4 834,51 €	5 248,00 €	5 248,00 €

Saint-Georges-du-Bois	33 609,23 €	29 816,00 €	33 609,00 €
St-Pierre-La-Noue	31 322,06 €	25 642,00 €	31 322,00 €
Saint-Mard	26 477,92 €	21 307,00 €	26 478,00 €
Saint-Pierre-d'Amilly	8 778,35 €	9 143,00 €	9 143,00 €
Saint-Saturnin du Bois	16 928,36 €	16 457,00 €	16 928,00 €
Surgères	110 605,89 €	103 133,00 €	110 606,00 €
Le Thou	35 032,54 €	35 397,00 €	35 397,00 €
Virson	15 378,69 €	14 846,00 €	15 379,00 €
Vouhé	13 341,20 €	11 553,00 €	13 341,00 €
TOTAL	720 616,01 €	911 462,00 €	911 462,00 €

& Pour 19 communes, attribution en 2021 du même montant que celui versé en 2015 et attribution du montant correspondant au droit commun 2021 pour 5 communes.

& Le solde est conservé par la Communauté de Communes AUNIS SUD.

& Madame le Maire remet le rapport d'activités 2020 de la CDC AUNIS SUD et propose une rencontre avec le Monsieur le Président de la CDC afin de présenter ce rapport au conseil municipal et d'échanger sur tout sujet concernant la CDC.

La proposition est retenue.

8°) – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

- **Mr Olivier FRIDJA** souhaite connaître le devenir des arbres fruitiers achetés par l'ancien conseil municipal des jeunes et entreposés chez lui.

Une parcelle communale louée doit être restituée après la dernière récolte.

Le Conseil Municipal propose d'y planter ces arbres fruitiers et d'implanter une jachère fleurie.

- **Mme Amandine BALLANGER** et **Mme Isabelle VILLAUDY-TALLEC** présentent les projets en cours du nouveau CMJ :

& L'organisation d'un marché de Noël le 4 décembre 2021 de 10h00 à 18h00 par les artisans de la commune et des alentours.

Une remise des colis de Noël par les jeunes du CMJ à nos aînés est prévue également lors de cette manifestation.

& Les jeunes conseillers souhaitent sensibiliser la population sur la prolifération des déjections canines.

& Un jeu concours de maisons décorées dans le cadre de la fête d'Halloween et de la fête de Noël est également organisé.

9°) – VOIRIE COMMUNALE :

- **Mr Philippe BARITEAU** Maire-Adjoint informe le conseil que la subvention relative à l'aménagement du carrefour de la rue du Paradis est acceptée par le Département. La réalisation des travaux se fera en même temps que la réfection de la Rue.

- **Madame Sidalia GONCALVES** demande qu'un passage piéton soit tracé sur la Rue « **Eugène Charron** » en face de l'école maternelle afin de faciliter l'accès des enfants et des parents d'élèves dans ce carrefour dangereux.

Mr Philippe BARITEAU rappelle à l'assemblée qu'il a validé le devis pour refaire l'ensemble du marquage au sol et qu'il va demander cette prestation supplémentaire.

10°) – ASSOCIATION COMMUNALE CHASSE AGRÉE :

L'association communale de chasse est à la recherche d'un emplacement sur un terrain communal afin d'implanter deux containers nécessaires pour la chasse au gros gibier (rassemblement, briefing avant chasse, découpage du gros gibier...). Le Conseil Municipal propose de les implanter au fond de la parcelle des ateliers municipaux.

11°) – TRAVAUX EN COURS :

La présence de termites aux abords des « **BAMBINS D'AUNIS** » nécessite un traitement du bâtiment et des abords.

Un devis a été établi pour un montant de **3360,48 € HT**.

L'intervention incombe à la **CDC AUNIS SUD**.

12°) – QUESTIONS DIVERSES :

& Madame Stéphanie BERSOUT demande si le dossier « création d'un multi-service » a avancé.

Madame le Maire précise qu'un bailleur social a sollicité un rendez-vous à ce sujet mais la contrainte de l'accord de l'ensemble des copropriétaires demeure.

Elle va recontacter Monsieur FLAMAND porteur du projet.

& Monsieur Arnaud DURRANT demande si les délais de réalisation de l'assainissement collectif sur PUY-DROUARD sont connus.

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint précise que les travaux devraient commencer courant mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **23 h 00**.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le **09 novembre 2021 à 20 h 00**.

